5ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 14/10/2025

Page: 1/10

Date: 18/09/2025

tenue sous la présidence de Monsieur d'Izarn de Villefort, assisté(e) de Madame Moutry et Madame Asnard, Conseillères En présence de Madame Soler, Rapporteure publique Madame Bertolotti, Greffière

01)	DOSSIER N° 2200463	RAPPORTEUR: Monsieur Philippe d'Izarn de Villefort	
Titre de l'affaire	annuler l'arrêté en date du 30 juillet 2021 par lequel le maire de la Commune d'Eze a refusé de lui délivrer un permis de construire n° 006059 20 S 0036 portant sur l'édificationvd'un ensemble immobilier à usage d'habitation comprenant 34 logements sise 4530 avenue des diablesbleus		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	LES DIABLES BLEUS	SELARL LVI	
Défendeur	COMMUNE D'EZE	S.E.L.A.R.L. VINCENT-HAURET-MEDINA	
02)	DOSSIER N° 2205484	RAPPORTEURE: Madame Mélanie Moutry	
Titre de l'affaire	Annulation de la décision en date du 20/09/2022 portant de aviation d'affaires sur l'aéroport de Nice, et la décision du	désignation des prestataires de service d'assistance en escale autorisés à exercer sur le terminal même jour, rejetant la candidature de la sté Jetex Exécutive Aviation France.	
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Nom des parties JETEX EXECUTIVE AVIATION FRANCE	Représentants des parties SELARL COUPE PEYRONNE (Cour)	
Demandeur Défendeur	·		
	JETEX EXECUTIVE AVIATION FRANCE	SELARL COUPE PEYRONNE (Cour)	
Défendeur 03)	JETEX EXECUTIVE AVIATION FRANCE PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES DOSSIER N° 2301039	SELARL COUPE PEYRONNE (Cour) SCP SEBAN & ASSOCIES RAPPORTEURE: Madame Mélanie Moutry //02/2023 par le préfet, faisant suite à la décision du 20/09/2022 portant sur la désignation des	
Défendeur 03)	JETEX EXECUTIVE AVIATION FRANCE PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES DOSSIER N° 2301039 Demande indemnisation (232 212,17€) refusé en date 28/	SELARL COUPE PEYRONNE (Cour) SCP SEBAN & ASSOCIES RAPPORTEURE: Madame Mélanie Moutry //02/2023 par le préfet, faisant suite à la décision du 20/09/2022 portant sur la désignation des	
Défendeur 03) Fitre de l'affaire	JETEX EXECUTIVE AVIATION FRANCE PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES DOSSIER N° 2301039 Demande indemnisation (232 212,17€) refusé en date 28 prestataires de services d'assistance en escale autorisés	SELARL COUPE PEYRONNE (Cour) SCP SEBAN & ASSOCIES RAPPORTEURE: Madame Mélanie Moutry /02/2023 par le préfet, faisant suite à la décision du 20/09/2022 portant sur la désignation des à exercer sur l'aéroport de Nice côte d'Azur	
Défendeur 03)	JETEX EXECUTIVE AVIATION FRANCE PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES DOSSIER N° 2301039 Demande indemnisation (232 212,17€) refusé en date 28 prestataires de services d'assistance en escale autorisés Nom des parties	SELARL COUPE PEYRONNE (Cour) SCP SEBAN & ASSOCIES RAPPORTEURE: Madame Mélanie Moutry /02/2023 par le préfet, faisant suite à la décision du 20/09/2022 portant sur la désignation des à exercer sur l'aéroport de Nice côte d'Azur Représentants des parties	

5ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 14/10/2025

Page: 2/10

Date: 18/09/2025

04)	DOSSIER N° 2301275	RAPPORTEURE: Madame Mélanie Moutry
litre de l'affaire	Annulation de la décision de rejet implicite de la demande d'indemnisa	tion en réparation du préjudice subi par mari brs du décès de son mari,
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		LES AVOCATS DU THELEME (Cour)
		LES AVOCATS DU THELEME (Cour)
		LES AVOCATS DU THELEME (Cour)
ntervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU PUY-DE-DOME	
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE - HOPITAL DE CIMIEZ	CABINET CHAS
	OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX	DE LA GRANGE & FITOUSSI
05)	DOSSIER N° 2205813	RAPPORTEURE: Madame Mélanie Moutry
	Indemnisation pour préjudices locatifs et financiers subis au titre des de	
itre de l'affaire	Indemnisation pour préjudices locatifs et financiers subis au titre des de d'un arbre sur le chemin des Révoires de la commune de la Turbie.	ommages de travaux et d'ouvrage publics le 12/04/2018 suite à une chute de talus et
itre de l'affaire	Indemnisation pour préjudices locatifs et financiers subis au titre des de d'un arbre sur le chemin des Révoires de la commune de la Turbie. Nom des parties	représentants des parties
itre de l'affaire	Indemnisation pour préjudices locatifs et financiers subis au titre des de d'un arbre sur le chemin des Révoires de la commune de la Turbie. Nom des parties SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES LE GENTILHOMME	ommages de travaux et d'ouvrage publics le 12/04/2018 suite à une chute de talus et Représentants des parties SCP PETIT - BOULARD - VERGER
05) Fitre de l'affaire Demandeur Défendeur	Indemnisation pour préjudices locatifs et financiers subis au titre des de d'un arbre sur le chemin des Révoires de la commune de la Turbie. Nom des parties SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES LE GENTILHOMME COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANÇAISE SOCIETE MERIDIONALE DE BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	représentants des parties SCP PETIT - BOULARD - VERGER DEMES AVOCATS (Cour)

5ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 14/10/2025

Page: 3 / 10

Date: 18/09/2025

06)	DOSSIER N° 2204034	RAPPORTEURE: Madame Mélanie Moutry
Titre de l'affaire	Annulation délibération du conseil municipal du 29 juin 2022	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	GAEC LES COLOMBIERES	Maître TRIQUI Anna
		Maître TRIQUI Anna
		Maître TRIQUI Anna
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	LAMBALLAIS & ASSOCIES
Observateur		
07)	DOSSIER N° 2304101	RAPPORTEURE: Madame Mélanie Moutry
Titre de l'affaire	Annulation délibération du 10 juin 2023 décidant d'attribuer une los Selvage	cation de parcelles à maire de la commune de St Dalmas Le
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	GAEC LES COLOMBIERES	Maître TRIQUI Anna
		Maître TRIQUI Anna
		Maître TRIQUI Anna
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	LAMBALLAIS & ASSOCIES
Observateur		SELARL ASSO - CHRESTIA

5ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 14/10/2025

Page: 4/10

Date: 18/09/2025

08)	DOSSIER N° 2407104	RAPPORTEURE: Madame Mélanie Moutry
Titre de l'affaire	Renvoi CAA Marseille 23MA01081 - Indemnisation pour le préjude trottoir de la RD 35 sur le territoire de la commune d'Antibes	dice subi du fait de la chute de la requérante occasionnée par l'existence d'un trou sur le
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		SCP LIZEE-PETIT-TARLET
Intervenant =	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAR	Maître VERGELONI CÉLINE
Défendeur	DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES	
	COMMUNE D'ANTIBES	DEMES AVOCATS
Observateur	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES ALPES-MARITIMES	
09)	DOSSIER N° 2301104	RAPPORTEURE: Madame Mélanie Moutry
Titre de l'affaire	Annuler délibération municipale N°55/22 en date du 13/12/2022	prise par le maire de Cap d'Ail
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		Maître MSELLATI Jean-Charles
		Maître MSELLATI Jean-Charles
Défendeur	COMMUNE DE CAP D'AIL	Maître KATTINEH-BORGNAT Narriman

5ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 14/10/2025

Page: 5 / 10

Date: 18/09/2025

10)	DOSSIER N° 2302564	RAPPORTEURE: Madame Mélanie Moutry
Titre de l'affaire	Annulation de la décision de rejet du 17/03/2023 demandant la prise e une chute sur le chemin de Sainte Pétronille à la Gaude, en se prenar chaussée	en charge à une somme forfaitaire de 49 130 euros en raison du préjudice subi suite à nt le pied sur une des très nombreuses excavations de la partie supérieure de la
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		CASTAGNON - MERCURIO
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAR	DIRECTEUR
Défendeur	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	DEMES AVOCATS (Cour)
Observateur	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES ALPES-MARITIMES	
11)	DOSSIER N° 2204695	RAPPORTEURE: Madame Mélanie Moutry
Titre de l'affaire	Demande indemnisation au titre du préjudice imputable à l'infection su	rvenue au CHU de Nice à la suite de l'intervention chirurgicale du 19 mai 2014.
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		Maître GYUCHA Paul André (Cour)
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAR	Maître VERIGNON Benoit (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE - HOPITAL DE CIMIEZ	CABINET CHAS
	RELYENS MUTUAL INSURANCE	CABINET CHAS
Observateur	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES ALPES-MARITIMES	Maître VERIGNON Benoit (Cour)

5ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 14/10/2025

Page: 6 / 10

Date: 18/09/2025

12)	DOSSIER N° 2206078	RAPPORTEURE: Madame Mélanie Moutry
Titre de l'affaire	faire Indemnisation du préjudice subi suite à une erreur de diagnostic et plusieurs négligences effectués par le CHU de Nice entrainan une aggravation du tassement vertébral découlant d'une chute à domicile le 18/02/2017	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		BENSA & TROIN AVOCATS ASSOCIES (Cour)
ntervenant	POLE NATIONAL RCT TRAVAILLEURS INDEPENDANTS - CPAM DI PUY DE DOME	
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE - HOPITAL DE CIMIEZ	CABINET CHAS
13)	DOSSIER N° 2205734	RAPPORTEURE: Madame Mathilde Asnard
itre de l'affaire	Annulation de l'arrêté préfectoral du 22/09/2022 prononçant la cessibili	é des parcelles désignées par le projet de réalisation ZAC Nice Méridia
	Nom des parties	Représentants des parties
	000 500 405 407414	
Demandeur	SDC ESPACE NIKAIA	SELARL MAITRE BARBARO ET ASSOCIES
	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET PREFET
Demandeur Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET

5ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 14/10/2025

Page: 7 / 10

Date: 18/09/2025

14)	DOSSIER N° 2205735	RAPPORTEURE: Madame Mathilde Asnard
Γitre de l'affaire	Annulation de l'arrêté préfectoral 22/09/2022 prononçant la cessibilité	de la parcelle au profit de l'établissement public Foncier PACA
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ETS CIFFREO ET BONA	CORBIER-LABASSE ROMAIN (Cour)
	SCIISM	CORBIER-LABASSE ROMAIN (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET
	COMMUNE DE NICE	MAIRE
	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA	DS AVOCATS
	EPA ECO-VALLEE PLAINE DU VAR	SERY-CHAINEAU AVOCATS
15)	DOSSIER N° 2205779	RAPPORTEURE: Madame Mathilde Asnard
itre de l'affaire	Annulation de l'arrêté du 22/09/2022 déclarant cessibles les lots n° 74 Méridia - bordée par l'avenue Robini au Sud et par l'allée de La Lante au Nord	à 80 de la parcelle cadastrée section OH n° 675 - parcellaire phase 2 de la ZAC Nice rne
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION HOSPITALIISATION A DOMICILE - HAD DE NICE	SCP DELBOSC, CLAVET, BLANC, BARNIER
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET
	COMMUNE DE NICE	MAIRE
	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA	DS AVOCATS
	EPA ECO-VALLEE PLAINE DU VAR	SERY-CHAINEAU AVOCATS

5ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 14/10/2025

Page: 8 / 10

Date: 18/09/2025

09 heures 00

16)	DOSSIER N° 2301273	RAPPORTEURE: Madame Mathilde Asnard
ître de l'affaire	Annulation de l'arrêté préfectoral 22/09/2022 prononçant la cessibil la pour la réalisation de la ZAC Nice Méridia	lité de tout ou partie des immeubles au profit de l'établissement public Foncier PACA pou
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE IMMOBILIERE DE COMMERCE ET REPARATION AUTOMOBILE	Maître LAYMOND Sophie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET
	COMMUNE DE NICE	MAIRE
	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA	DS AVOCATS
	EPA ECO-VALEE PLAINE DU VAR	SERY-CHAINEAU AVOCATS
17)	DOSSIER N° 2301620	RAPPORTEURE: Madame Mathilde Asnard
itre de l'affaire	Annulation de la décision implicite de rejet née le 06/02/2023 de la 10/06/2017 d'une fracture multi-fragmentaire de l'olécrâne gauche	demande d'indemnisation suite aux préjudices subis du fait de l'intervention chirurgicale déplacée du coude gauche entraînant une infection nosocomiale
	Nom des parties	Représentants des parties

Demandeur Intervenant

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAR

Défendeur

CENTRE HOSPITALIER DE GRASSE

OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS

MEDICAUX

Observateur

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES

ALPES-MARITIMES

SELARL BRL - BAUDUCCO - ROTA - LHOTELLIER

DIRECTEUR

Maître ZUELGARAY Hervé

DE LA GRANGE & FITOUSSI

5ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 14/10/2025

Page: 9 / 10

Date: 18/09/2025

18)	DOSSIER N° 2305726	RAPPORTEURE: Madame Mathilde Asnard
Titre de l'affaire	e l'affaire Annulation arrêté préfectoral portant retrait de l'autorisation d'exploitation de la concession de culltures marines n° 18 dite Louloubas II préfectoral n° 95-4/CM du 12 mai 1995 sur la commune de Cagnes sur Mer	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL CROS DE CAGNES AQUACULTURE LOU LOUBAS	HUGLO LEPAGE AVOCATS SAS
	SARL LA CRIÉE DU LOUP	Lasplanchas Eric
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET
Observateur	COMMUNE DE CAGNES SUR MER	MAIRE
19)	DOSSIER N° 2301853	RAPPORTEURE: Madame Mathilde Asnard
itre de l'affaire	Indemnisation pour préjudices subis suite au passage de propos incohérents et délirants.	service des urgences du CHU de Nice pour d'importantes crises d'angoisse et des
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		Maître ABASSIT Florian (Cour)
	BATIMENT ET INGENIERIE	Maître ABASSIT Florian (Cour)
ntervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU PUY-DE-DOME	Maître VERGELONI CÉLINE
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE - HOPITAL DE CIMIEZ	CABINET CHAS
	RELYENS MUTUAL INSURANCE	CABINET CHAS

5ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 14/10/2025

Page: 10 / 10

Date: 18/09/2025

09 heures 00

20)	DOSSIER N° 2301692	RAPPORTEURE: Madame Mathilde Asnard
Titre de l'affaire	Indemnisation d'un montant de 100.000 € en réparation du préjudice r grossesse en raison d'anomalies morphologiques cérébrales décelées	moral résultant de la perte de chance de pratiquer une interruption médicale de s durant la grossesse sans en être informée
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		GEMSA AVOCATS (Cour)
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAR	DIRECTEUR
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE - HOPITAL DE CIMIEZ	CABINET CHAS
Observateur	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES ALPES-MARITIMES	

Arrêté le 18/09/2025 La présidente du tribunal

Marianne POUGET